



Déclaration de la CGT Éduc'action au CTM du 20 mai 2020.

La réouverture des établissements scolaires amorcée depuis deux semaines suscite toujours l'inquiétude des personnels de l'Éducation nationale, des collectivités territoriales, des élèves et de leurs familles.

Cette défiance peut se quantifier par le nombre d'élèves qui ont effectivement repris le chemin de l'école et du collège depuis le 11 mai.

Nous avons malheureusement constaté des dysfonctionnements dans l'application du protocole national dans certaines académies.

En particulier, dans la prise en compte de la situation des personnels pour lesquels la distanciation n'est pas possible ou à qui on impose des missions qui ne sont pas les leurs, comme c'est le cas pour les AESH.

Nous avons aussi de nombreux exemples où nous avons pu mesurer l'absence de la bienveillance promise par le ministre vis-à-vis des personnels, dans certains départements, comme la remise en cause d'autorisation d'absence pour garde d'enfants de moins de 16 ans.

Nous sommes toujours dans une situation de danger persistant, c'est d'ailleurs ce qui a conduit le gouvernement à maintenir fermés les cafés, restaurants, et la plupart des lieux de culture. Nous notons aussi que certaines écoles ont dû pour refermer leurs portes à la suite de cas avérés ou suspectés de contamination au SARS Cov 2.

Si nous comprenons qu'une société ne puisse pas vivre confinée éternellement, nous restons opposés à la décision de commencer le déconfinement par l'ouverture des écoles et des établissements scolaires sans que toutes les conditions sanitaires ne soient réunies.

Alors qu'il n'y a pas de consensus scientifique, qu'il y a toujours des doutes sur le potentiel de propagation des enfants, ou sur le risque d'une 2ème vague, nous demandons au gouvernement d'observer un principe de précaution, peut être préjudiciable à l'activité économique, mais nécessaire à la sécurité de la population en attendant que la science confirme ou infirme les risques réels encourus.

L'ouverture des établissements au nom de la lutte contre les inégalités scolaires n'est pas crédible. La CGT s'est toujours engagée dans le combat contre les inégalités sociales, notamment en matière d'accès à l'éducation.

Nous considérons d'ailleurs que celles – ci ont été aggravées par les politiques menées ces dernières années et durant ces derniers mois.

Le ministre de l'Éducation communique régulièrement sur les efforts réalisés par tous les personnels pour garantir le fonctionnement du service public en adaptant leurs pratiques professionnelles pour permettre la « continuité pédagogique ».

Nous déplorons que tous les personnels de notre ministère ne puissent pas bénéficier de la prime « Covid » alors que l'article 3 du décret le permet.

Plus généralement, au-delà d'un tel régime indemnitaire d'exception, la CGT Éduc'action demande au ministre d'ouvrir des négociations en urgence sur les salaires des personnels de notre ministère dans le cadre de l'agenda social.

La reconnaissance et revalorisation de nos métiers doivent faire partie des sujets à traiter en urgence pour permettre une amélioration d'un service public d'éducation indispensable à une lutte efficace contre le développement des inégalités sociales.

L'année scolaire 2020/2021, ne sera pas une année scolaire ordinaire. Les conditions sanitaires pour assurer la sécurité et des élèves et des personnels nécessiteront de notre point de vue des moyens supérieurs à ce qui était initialement prévu et ont été présentés au CTMEN de décembre en particulier pour le second degré.

Nous souhaitons savoir quelles dispositions le ministre entend prendre pour que celle – ci se fasse dans de bonnes conditions.

Nous demandons qu'un point d'information puisse être fait sur les conditions de la rentrée à un prochain CTM avant les vacances d'été.

La CGT Éduc'action a une conscience aiguë des difficultés liées à la situation inédite que nous traversons. Les combats que nous menons pour défendre nos services publics sont plus que jamais d'actualité pour que le monde d'après ne soit pas pire que celui d'avant.